Département du Pas de Calais

COMMUNE DE SAILLY - SUR - LA - LYS

CREATION D'UN LOTISSEMENT
COEUR DE VILLAGE IB
RUE DES CHAUDS FOURNEAUX

MAITRE D'OUVRAGE : **MAVAN AMENAGEUR**
23, Rue Paul Dubrule
Parc de la Motte
59810 - LESQUIN
Tél : 03.20.54.28.14
email : groupefoncifrance@foncifrance.fr

ARCHITECTE : **GP ARCHITECTES**
17, rue de la Citadelle
59400 CAMBRAI
Tél : 03.27.83.56.56
email : cambrai@gparchitectes.com

AMENAGEUR : **FONCIFRANCE**
36, Avenue Henri Matisse
62730 MARCK
Tél : 03.21.96.36.22
email : groupefoncifrance@foncifrance.fr

PLAN DE PAYSAGEMENT
Implantation clôtures/Annexes Isolées/
Dispositifs de captage solaire

PA4 (b)

émission originale : Aout 2020 — Echelle : 1/500

ind.	date	désignation
A	08/02/21	

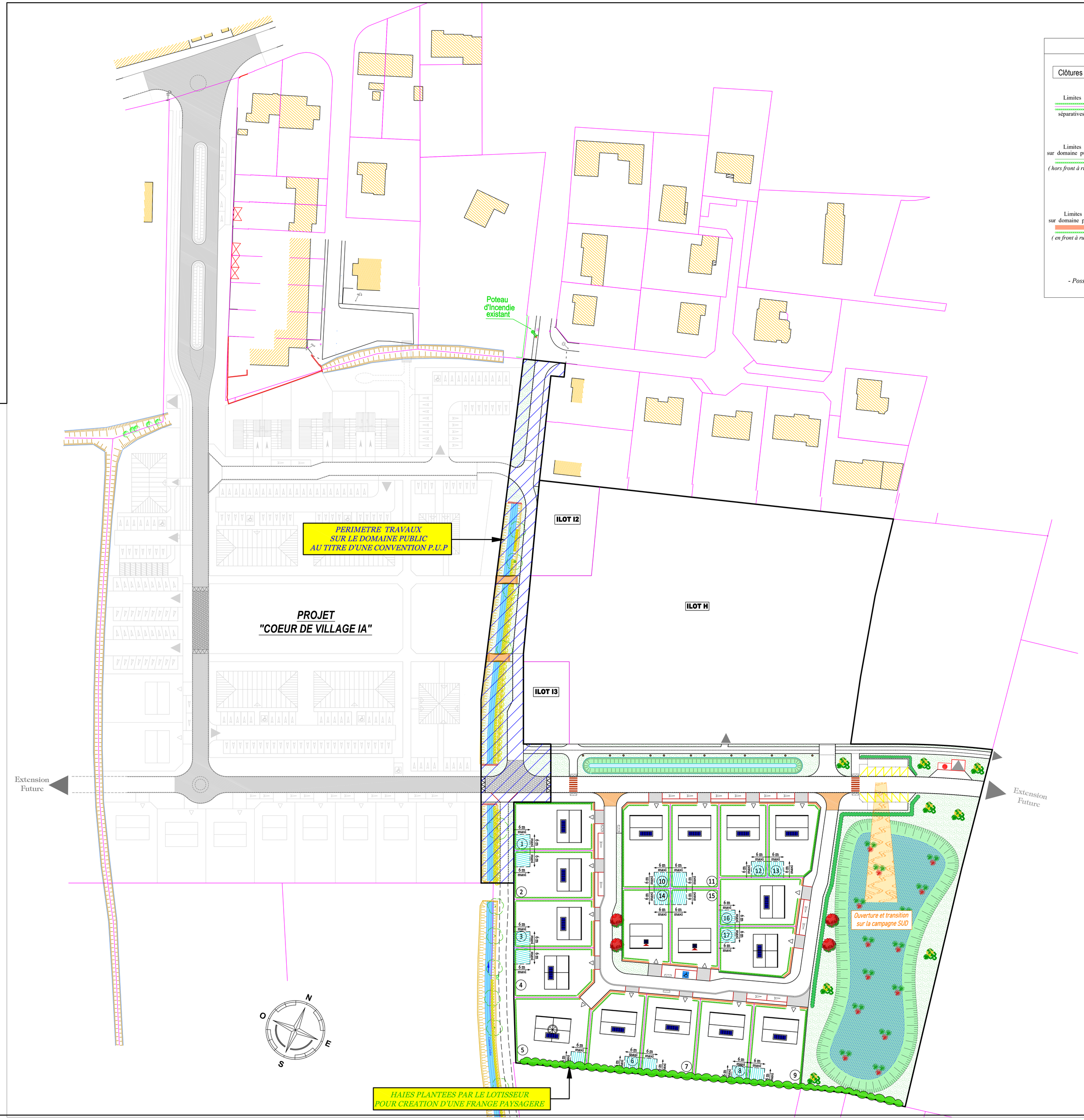

ESPACES VERTS PRIVATIFS

Clôtures :

Limites séparatives — Les clôtures seront constituées de haies d'espèces végétales locales, de hauteur maximale : 1m 60 et doublées éventuellement par une clôture en grillage plastifié de teinte sombre, implantée en limite séparative derrière la haie.

Limites sur domaine public *(hors front à rue)* — Les clôtures seront constituées d'un grillage plastifié de teinte sombre implanté en limite du domaine public, doublées obligatoirement par une haie d'espèces végétales locales, de hauteur maximale: 1m 60, implantée derrière la clôture grillagée.

Limites sur domaine public *(en front à rue)* — Un dispositif de type grille à claire - voie sera autorisé. Celui-ci ne devra pas dépasser une hauteur totale de 0m60 Il sera doublé éventuellement par une haie d'espèces végétales de hauteur maximale 1 m 20.

OU

- Des clôtures constituées de haies d'espèces végétales locales de hauteur maximum 1 m 20 et doublées éventuellement par une clôture en grillage plastifié de teinte sombre , implantée en limite séparative , derrière la haie.

- Possibilité de pilastres en briques hauteur maximum 1 m 50 & habillage en briques des coffrets techniques.

DISPOSITIFS DE CAPTAGES SOLAIRES

VOIRIE DE DESSERTE

Dispositif de captages solaires situé obligatoirement sur ce pan de couverture du corps principal

NOTA / - En cas de captage solaire côté rue, ce dispositif sera obligatoirement dans le même ton que la tuile pour une meilleure intégration.

ANNEXES ISOLEES

- Zone d' implantation des annexes isolées -